

EurAc craint que l'Opération Conjointe n'apporte pas de solution durable aux conflits à l'est du Congo

Bruxelles, 19 février 2009

Le 20 janvier 2009, une opération conjointe entre les armées rwandaise et congolaise s'est déployée au Nord-Kivu pour démanteler les FDLR et mettre fin aux activités militaires dissidentes du CNDP et d'intégrer ses effectifs dans les FARDC. Cette opération militaire a été rendue possible grâce au rapprochement entre les deux pays, formalisé dans un accord signé le 5 décembre 2008.

Ce rapprochement entre le Rwanda et la RDC et leur volonté commune réelle de résoudre les problèmes des FDLR et du CNDP sont des conditions nécessaires pour mettre en application la Déclaration conjointe de Nairobi du 9 novembre 2007. Depuis le début de l'Opération Conjointe, un progrès réel a été réalisé avec le démantèlement de certaines bases militaires des FDLR et la rentrée volontaire d'un nombre significatif d'ex-combattants. « Néanmoins, » explique Kris Berwouts, Directeur d'EurAc (le Réseau des ONG européennes pour l'Afrique Centrale), « EurAc partage les fortes inquiétudes exprimées par les populations de l'est du Congo. Une solution purement militaire au problème n'existe pas. La porte de la négociation doit rester ouverte, et d'autres moyens de pression doivent être déployés pour neutraliser les menaces que constituent les FDLR et le CNDP. »

« De plus, » ajoute Kris Berwouts, « l'opération conjointe comporte de grands risques pour la population kivotienne, qui craint de voir la région connaître à nouveau les situations apocalyptiques de la période 1996 – 2002. La population fait à juste titre le parallèle avec les violences commises dans le Haut-Uele, où au moins 700 civils ont été tués par les LRA en représailles de l'opération conjointe menée par les armées congolaise, ougandaise et soudanaise.»

Face à cette situation et afin de parvenir à une résolution durable du conflit, EurAc recommande à l'Union européenne et ses Etats-membres de :

1. Contribuer à l'ouverture et à la capitalisation d'un espace de négociation avec les FDLR sur le terrain pour accélérer le processus pacifique de leur désarmement et rapatriement volontaire et encourager toutes les parties à respecter leurs engagements pris dans le cadre des Accords de Nairobi (novembre 2007) et de Goma (janvier 2008). Cette négociation doit inclure des mesures d'accompagnement des réfugiés et ex-combattants rwandais, un processus de restauration de la confiance entre le gouvernement rwandais et les ex-combattants, et la multiplication des efforts de sensibilisation, entre autre des messages-radio encourageant le rapatriement volontaire.

2. User de leur influence et de leurs instruments de pression pour faire en sorte que l'opération militaire cible uniquement les combattants des FDLR qui restent hostiles au désarmement, à la négociation et à la réinsertion. L'Opération conjointe devrait isoler militairement et politiquement ce noyau dur et envisager également de le couper de ses ressources économiques locales.
3. Limiter la liberté de mouvement du leadership des FDLR qui réside en Europe, en mettant en œuvre les mesures proposées dans la résolution 1596 du Conseil de Sécurité. Ces mesures consistent à empêcher leur entrée ou le passage en Europe; à geler leurs fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques placées en Europe. L'UE et ses Etats-membres doivent veiller à ce que les FDLR ne soient pas soutenues par des fonds ou ressources économiques venant d'Europe.
4. Promouvoir et encadrer l'intégration réelle de la milice du CNDP dans les FARDC et, dans les zones antérieurement occupées par le CNDP, restaurer l'autorité des institutions de la Troisième République. Aussi les autres groupes armés pas encore brassés doivent être intégrés dans les FARDC à fin de construire une seule armée nationale, performante, crédible et disciplinée, sans laquelle aucune sécurité durable n'est possible à l'est du Congo.
5. Œuvrer pour l'application de la résolution 1857 du conseil de sécurité et des recommandations 13 et 14 du rapport final du 12 décembre 2008 du Groupe d'experts sur la RDC du Conseil de sécurité, afin que l'exploitation des ressources naturelles profite aux populations et ne finance plus le conflit.
6. Veiller à la protection de la population civile et au respect du droit international humanitaire par toutes les parties impliquées. La protection de la population civile est d'abord la responsabilité des états rwandais et congolais, mais ceux-ci doivent laisser l'espace à la Monuc et aux agences humanitaires de remplir pleinement leur mandat.
7. Exercer une pression sur le gouvernement rwandais pour qu'il garantisse le respect des libertés démocratiques et pour qu'il entame un dialogue constructif avec sa propre diaspora. A très court terme, il faut encourager le Rwanda à rassurer les membres des FDLR et leurs proches en leur garantissant la sécurité, la réintégration socio-économique effective et le fonctionnement des instruments de justice ordinaire et transitionnelle selon les normes internationales. Nous trouvons que c'est très important que la communauté internationale fasse le monitoring du processus de rapatriement des ex-combattants et des groupes de réfugiés.

For further details:

Kris Berwouts

Rue des Tanneurs, 165 B - 1000 Brussels, Belgium

Tel: +32 (0)2 213 04 000

@: kris.berwouts@eurac-network.org

www.eurac-network.org



is the European Network of Active NGOs in Central Africa. EurAC is made up of 50 member-organisations from 14 European countries.